

# L'amélioration du rôle des femmes dans nos sociétés nécessite des ressources financières publiques locales

**Nadia F. Elhadji Boueye**  
**Caroline Adissotoun**  
**Nadine F. Biaou**

Décembre 2024





Walking the Talk. 2025. *The Architecture of Change: Feminist Pathways to Financing Gender Equality*. June 2025.

### **About Walking the Talk**

Walking the Talk advocates for inclusive foreign policies, practices, and funding that champion gender equality in the European Union, reflecting the voices of women and LGBTIQ+ communities from the Majority World.

Launched in August 2023, the program is led by Hivos (Netherlands), Restless Development (UK), and Equipop (France), with support from ODI Europe at the European Union (EU) level.

**Graphic design and cover illustration:**  
Magda Castría

**Copy editing:**  
Cynthia Manjoro

# **Contents**

---

<b>Resume</b>	4
Recommandations	6
Remerciements	7
Sigles et acronymes	7
<b>Introduction</b>	8
<b>Concept théorique de base</b>	9
<b>Diagnostique de la situation et résultats</b>	17
<b>Vers le financement du féminisme</b>	28
<b>Recommandations</b>	30
<b>Conclusion</b>	31
Bibliographie	32
Annexe 1 : Questionnaires	33
Annexe 2 : Feuille de route	33

Illustrations de Mariana Lorenzo



## Resume

Le Bénin à travers le Code de l'Administration Territoriale<sup>1</sup> (CAT) a précisé que la commune est dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière<sup>2</sup>. Elle s'administre librement dans les conditions fixées par la présente loi. La commune dispose d'organes politiques et d'un organe administratif et technique. Le conseil communal, le conseil de supervision et le maire sont les organes politiques de la commune. Le secrétariat exécutif est l'organe administratif et technique de la commune.

Selon l'Association for Women's Rights In Development (AWID), les organisations dédiées aux droits des femmes ne perçoivent que 0,13 % de l'aide publique au développement (APD), et seulement 0,42% des subventions des fondations sont allouées à des projets liés aux droits des femmes<sup>3</sup>. Or, le financement substantiel des mouvements féministes est un moyen puissant pour faire avancer l'égalité entre les femmes et les hommes.

1 Loi 2021-14 du 20 Décembre 2021 portant code de l'Administration Territoriale en République du Bénin

2 Art 24 du CAT

3 [Où est l'argent pour l'organisation des mouvements féministes ?, AWID, 2021](#)

La recherche a été menée dans les 12 départements du Bénin et deux communes par département. Ainsi, l'enquête a été conduite dans 23 communes, le département du Littoral ne possédant qu'une seule commune. Cette recherche a pour objectif « d'explorer les contraintes, les opportunités et les possibilités de financement des organisations féministes sur les ressources publiques collectées au niveau local et central ». Les axes de recherche sont entre autres :

- H1- L'identification des mécanismes déjà en place pour le financement des **organisations féministes**.
- H2- La détermination des principaux obstacles au financement local du féminisme.
- H3- L'identification des opportunités que les collectivités pourraient avoir pour le financement local du féminisme.
- H4- La possibilité de prendre en compte le financement du féminisme dans le budget communal.

Les résultats de recherche sont les suivants :

**R1** : L'analyse des prises en comptes des actions spécifiques des femmes dans les budgets des communes révèle ce qui suit : Sur l'ensemble, 89% des collectivités interrogées disposent d'un budget propre sensible **au genre** (actions spécifiques aux femmes) **mais les fonds ne sont pas alloués aux organisations féministes**. Les actions aux femmes sont menées directement par les agents des mairies. Parmi celles-ci, les montants alloués restent très faibles, souvent inférieurs à 1% des ressources globales des communes.

**R2** : Les entretiens dans les communes concernées lors des enquêtes ont révélé que les responsables de la planification des mairies qui sont chargés de répertorier les organisations de la société civile, éprouvent des difficultés à identifier les organisations féministes au sein de leurs communes. Dans certaines communes, ces organisations sont quasi-inexistantes, soit en raison de leur non-fonctionnement, soit en raison de leur manque de notoriété auprès des services municipaux. De plus, les recettes locales, notamment les taxes et redevances, présentent des difficultés en termes d'accès.

**R3** : Dans les entretiens menés avec les responsables des organisations de femmes, il ressort que les municipalités pourraient tirer un bénéfice significatif. Les arguments avancés sont les suivants :

- Les organisations féministes, en raison de leur proximité avec les populations locales, seraient mieux placées pour contribuer à la réduction des violences faites aux femmes par leurs actions.
- La fonctionnalité des organisations permettrait aux communes de développer des initiatives communautaires et de renforcer leur action locale.
- Les femmes des associations féministes aideraient les communes à sensibiliser les femmes des marchés et d'autres entreprises aux avantages de s'acquitter de leurs taxes, contribuant ainsi au recouvrement de ces taxes. Nous pouvons ainsi conclure que les communes amélioreraient leurs Indices de Gouvernance Locale (IGL).

**R4** : Du traitement des réponses des communes enquêtées, l'ensemble des responsables exécutifs des communes, **soit 100 %, a exprimé son consentement quant au vote** ou à la planification d'une catégorie dédiée aux activités de promotion de l'égalité entre les genres et de financer les activités de femmes dans leurs budgets 2026, et pour certains dès l'année 2025.

## ■ Recommandations

- **A l'endroit des organisations féministes** : elles doivent établir des partenariats avec les communes pour accroître leur visibilité et obtenir une reconnaissance légale officielle de la part des autorités locales.
- **A l'endroit des responsables communaux et centraux** : C'est dans l'intérêt de leur développement durable que les organisations de femmes bénéficient d'un financement afin d'assurer la pérennité de leurs actions communautaires.
- **A l'endroit des partenaires techniques et financiers de la recherche** : Ils sont invités à poursuivre leur accompagnement de l'étape de mise en place du mécanisme de budgétisation des lignes auprès des organisations féministes dans les communes identifiées.

## Remerciements

Nous,

Chercheuse principale, Nadia F. ELHADJI BOUEYE, spécialiste en Finance et Genre, et les chercheuses associées Caroline ADISSOTOUN, spécialiste en Genre et Nadia F. BIAOU Statisticienne,

Adressons nos remerciements :

- au Consortium de partenaires, dont HIVOS Fondation le chef de fil, qui a su accorder sa confiance à l'équipe pour la réalisation d'une recherche fondamentale pour la pérennisation des actions des organisations féministes sur fonds publics au Bénin,
- aux autorités préfectorales (les Préfets), départementales (services des affaires sociales et services des affaires économiques et financières) et communales (maires, secrétaires exécutifs et autres cadres) qui nous ont accueillis et ont participé à l'enquête en répondant aux questionnaires,
- aux collaborateurs des secrétaires exécutifs des mairies qui se sont rendus disponibles pour nous fournir les données.

Les résultats de ces recherches ont été effectifs grâce à la participation et à la collaboration de toutes ces personnes, à qui nous exprimons nos profondes gratitude !

## Sigles et acronymes

APD	Aide Publique au Développement	InsTAD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
ODD	Objectifs de Développement Durable	AWID	Association for Women's Rights In Development
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économiques	ONU	Organisation des Nations Unies
IGL	Indice de Gouvernance Locale	VBG	Violences Basées sur le Genre
SE	Secrétaire Exécutif / Secrétariat Exécutif	CPS	Centre de Promotion Sociale
CAT	Code de l'Administration Territoriale	JIF	Journée Internationale de la Femme
OSC	Organisation de la Société Civile	UFEC	Union des Femmes Élues Conseillères dans les communes

## Introduction

Les pays **du monde majoritaire** et ceux de l'Afrique subsaharienne, en particulier, bénéficient de l'Aide Publique au Développement (APD) pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans tous les secteurs, notamment ceux qui sont sensibles.

Malgré l'augmentation de l'Aide Publique au Développement en faveur de l'égalité des sexes au cours des dix dernières années au Sahel et en Afrique de l'Ouest, les taux d'inégalité entre les sexes restent élevés dans la région. Alors que de nombreux autres facteurs - en plus de l'APD- influencent les progrès vers l'égalité des sexes dans la région, il est clair, cependant, que les efforts visant à s'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les sexes et à initier de réels changements n'ont pas encore produit suffisamment de résultats <sup>4</sup>.

Dans le document produit en 2022 par l'OCDE sur « le Financement de l'Égalité des Genres au Sahel et en Afrique de l'Ouest », il est souligné la nécessité d'augmenter la part de l'APD pour soutenir les objectifs d'égalité des sexes, **de soutenir les organisations féminines locales dans leur rôle clé** pour atteindre les femmes et les filles les plus vulnérables, d'investir dans des programmes d'évaluation et de sensibilisation aux questions de genre, ainsi que d'encourager la production de données ventilées par sexe afin d'identifier les domaines où l'action peut être la plus efficace.

Le Bénin, pays de l'Afrique de l'Ouest, a une population estimée à douze million cinq cent six mille trois cent quarante-sept (12 506 347) habitants en 2021, dont plus de 50 % est constituée de femmes et de filles, d'après l'Institut National de la Statistique et de la démographie (INStaD). La diversité socioculturelle constitue sa richesse. Ces groupes, à travers leurs pratiques culturelles, compromettent parfois l'avenir des filles en favorisant les violences sexuelles basées sur le genre, telles que le mariage forcé et précoce.

Au Bénin le Rapport sur le Budget sensible au Genre de 2023 relève que **la majorité des entreprises sont dirigées par des femmes (66,3% contre 33,7% chez les hommes)** et que celles-ci sont davantage présentes dans les activités de vente des produits alimentaires, d'hébergement et de restauration (6 855 femmes pour 100 hommes).

---

<sup>4</sup> OECD (2022), Financing Gender Equality in the Sahel and West Africa (le Financement de l'Égalité des Genres au Sahel et en Afrique de l'Ouest).

Il est temps que les mouvements féministes disposent de ressources plus importantes. Il est impératif d'augmenter la part des femmes dans le financement accordé aux organisations de défense des droits des femmes et de leur donner la possibilité d'allouer ces fonds à leurs priorités absolues. Il est important de noter que les subventions pluriannuelles leur donneront la stabilité nécessaire pour développer des stratégies à long terme.

## Concept théorique de base

### Méthodologie de recherche

#### a. Champ de la recherche

La recherche a pour objectif « d'explorer les contraintes, les opportunités et les possibilités **de financement des organisations féministes, en utilisant les ressources publiques collectées aux niveaux local et central** ».

Le champ de la recherche prend en compte les périmètres temporaire, géographique et des parties prenantes pour cette étude.

- **Périmètre tempore** : cette recherche s'est déroulée sur une période de 6 mois, d'Août 2024 à Janvier 2025 au Bénin. Et, elle sera finalisée par la remise d'un rapport final prenant en compte toutes les observations de l'atelier de validation.
- **Périmètre géographique** : cette étude s'étend à l'ensemble des douze (12) départements que compte le Bénin à savoir : Atlantique, Alibori, Atacora, Borgou, Collines, Couffo, Donga, Littoral, Mono, Plateau, Ouémé et Zou. Dans cette commune, au moins une commune est prise en compte et les communes portées par les femmes SE seront prioritaires.
- **Périmètre des parties prenantes** : les parties prenantes sont, les associations et organisations féministes, les secrétaires exécutifs, les parlementaires, les agents des services déconcentrés des ministères des Affaires sociales, de l'Économie et des Finances.

#### b. Questionnaire/Guide d'entretien

Un questionnaire a été élaboré pour chaque cible. Ainsi, trois (03) questionnaires au total ont été conçus (voir annexe).

- Un questionnaire pour les organisations et associations féministes ;
- Un questionnaire pour les collectivités et les agents des ministères ;
- Un questionnaire pour les parlementaires et les préfets.

### c. Échantillonnage

Les 12 départements ont été parcourus. Le département du littoral ne compte qu'une seule commune. Donc, sur 23 communes prévues, les données ont été recueillies au niveau des 23 communes.

**Tableau 1 : Répartition des cibles et effectifs touchés au cours de la recherche**

N°	Catégorie de Répondants	Effectif prévu	Effectif entretenu	Pourcentage
01	Associations et organisations féministes	23	23	100 %
02	Maires / Secrétaires Exécutifs	23	23	100 %
03	Préfets	06	05	83 %
04	Parlementaires	06	05	83 %
05	Responsables des Affaires sociales, de l'Économie et des Finances (Agents décentralisés des ministères)	06	05	83 %

Source : échantillonnage

### d. Collecte de données

L'équipe de chercheuses a évolué en respectant la méthodologie de collecte des données. Les questionnaires ont été administrés au niveau des lieux de travail des cibles, leurs bureaux et les salles de conférences des mairies. Cela a supposé des procédures, des rendez-vous, des réunions et des discussions.

### e. Difficultés rencontrées

Nous avons été agréablement surprises par l'accueil qui nous a été réservé par les autorités des communes et des départements.

La seule difficulté que nous avons rencontrée est liée à la non-conformité des agendas (entre l'équipe de consultance et les cibles de notre enquête). La période est particulièrement chargée pour certaines des personnes ciblées. Néanmoins, des solutions de rechange ont été envisagées pour contourner ces difficultés et la majorité des personnes ciblées, en particulier

les Secrétaires exécutifs/Maires, les Préfets, les Parlementaires/Députés et les Responsables des organisations féministes, ont pu être consultées.

## Revue documentaire

### a. Aperçu du Féminisme en Afrique

D'après ONU Femmes, le **féminisme** représente un mouvement qui vise à atteindre l'égalité des droits sociaux, politiques, juridiques et économiques entre les femmes et les hommes. En ce qui concerne les auteures féminines africaines, la notion de féminisme est abordée selon divers angles :

*« Comment être femme, revendiquer des droits et ses libertés et rester africaine, au sein des sociétés contemporaines où les valeurs d'identités secrétées par nos longues histoires n'ont cessé de subir des mutations importantes avec, notamment, la colonisation, à la décolonisation et la mondialisation ? »,* demande Fatou SOW. La suite de son exposé nous a semblé particulièrement pertinente :

Le féminisme est une des manières de contester ces ordres, leurs représentations des rôles sociaux des sexes, les inégalités induites au détriment des femmes. Il permet d'analyser les conditions faites aux femmes, de déconstruire les mécanismes d'inégalité entre les sexes. Être féministe, c'est vouloir changer ces rapports de pouvoir, promouvoir l'égalité en droit, favoriser l'accès à la citoyenneté de tous. Le féminisme (je devrais dire les féminismes) a théorisé, à des degrés divers, la centralité de « l'oppression » des femmes. Il fait du sexism le source de leur oppression, marginalisation, invisibilisation, voire exclusion. Certes les militantes ont questionné différemment les causes du sexism, les formes et les actes de sexism et les changements intervenus au fil de l'histoire, autant que le langage (notamment de genre) utilisé pour les comprendre et les décrire<sup>5</sup>. Fatou Sow, 2011.

Faisant référence au **Patriarcat**, Aminata Mbengue, psychologue clinicienne et féministe sénégalaise, nous dit que le « féminisme » signifie Renverser le Patriarcat, dont la notion s'explique tel que « le pouvoir de déterminer comment marche la société est détenu par les hommes ».

---

<sup>5</sup> Fatou SOW, Représentations de la féminité et revendications citoyennes en Afrique : plus qu'un débat politique (International African Institute Biennial Lecture, Édimbourg, Royaume Uni, 11 juin 2019)

Ou encore, citée par Prof. Yvette ONIBON DOUBOGAN, féministe Béninoise, nous relevons au niveau de Mama 2002, que « le féminisme, pour parler simplement, est un mouvement politique et intellectuel international pour confronter la subordination des femmes. Il y a de nombreuses racines et trajectoires, dont certaines sont indiscutablement transnationales, en ce sens qu'elles révèlent les rapports entre les manifestations locales et mondiales de la subordination actuelle ». Cette définition met en relief la relation de dépendance, de soumission de la femme par rapport à l'autorité de l'homme. Le féminisme permet de libérer les femmes de cette dépendance et de les rendre plus libres.

De nouveaux concepts voient le jour ces dernières années qui font référence aux années 2020, notamment le « Féminisme 2.0 », qui se traduit avec AFRICA MOUSSO 2021, par la fin du mutisme des femmes sur les réseaux sociaux. L'année 2020 aura été sans nul doute, en Afrique de l'Ouest, l'année où les femmes ont compris et saisi l'opportunité qu'offrent les réseaux sociaux pour le féminisme. Autrefois timorées, très peu réactives sur certains sujets et débats sur la toile, les femmes prennent de plus en plus la parole sur des sujets qui les concernent. Elles y font la promotion des droits des femmes et amplifient les voix de celles qui sont victimes de violences physiques et sexuelles.

Toutes ces actions ne peuvent se faire individuellement, et c'est pour cette raison que nous trouvons pertinent l'appréciation des actions menées par les organisations féministes au Bénin pour la défense des droits des femmes. Yvette ONIBON DOUBOGAN fait remarquer, en 2022, que pour promouvoir l'égalité entre les sexes dans le domaine de l'éducation, de nombreuses organisations féministes béninoises s'appuient sur des savoirs endogènes locaux afin de susciter un changement de comportements à l'échelle des communautés locales. Bien que le contexte patriarcal apparaisse comme un facteur de résistance à une éducation inclusive, notre recherche démontre que des actions concrètes centrées sur les rôles stratégiques des femmes sont mises en œuvre par différentes organisations locales<sup>6</sup>.

## b. Base juridique de la prise en compte du Féminisme

Parmi les textes et lois constituant la base juridique du fondement de la défense des droits de femmes nous avons la/le/les :

---

<sup>6</sup> Yvette ONIBON DOBOUGAN, 2022, Les mouvements féministes et les savoirs locaux endogènes en matière d'éducation au Bénin : une relation d'altérité pour une décolonisation du féminisme africain

- **Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.** Son Art. 18 spécifie que « l'État a le **devoir de veiller** à l'élimination de toute discrimination contre la femme et d'assurer la protection des droits de la femme et des enfants tels que stipulés dans les déclarations et conventions internationales » par exemple, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, entrée en vigueur le 03 septembre 1981.
- **Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des Femmes.** Son Art. 19 révèle que la Femme a Droit à un développement Durable. « Les femmes ont le droit de jouir pleinement de leur droit à un développement durable. Cet article précise que les États prennent toutes les mesures appropriées pour introduire la dimension genre dans la procédure nationale de planification pour le développement et, assurer une participation équitable des femmes à tous les niveaux, de la conception, la prise de décision, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes de développement ». Cet article conforte l'idéologie selon laquelle les organisations féministes doivent désormais être soutenues financièrement afin d'intervenir à tous les niveaux de décision.
- **Objectifs de Développement Durable (ODD)**  
L'égalité et l'autonomisation des femmes sont le thème de l'un des 17 objectifs de développement durable ; mais elles font également partie intégrante de tous les aspects d'un développement inclusif et durable. En résumé, tous les ODD dépendent de la réalisation de l'ODD5, qui est « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles<sup>7</sup> ».

*Les cibles requièrent la garantie d'une participation entière et effective des femmes, ainsi que leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de prise de décision dans la vie politique, économique et publique. Les États sont tenus d'initier des réformes visant à conférer aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne.*

**Toutes ces dispositions favorisent l'apport financier des organisations féministes, aussi bien en Afrique que dans le reste du monde.**

---

<sup>7</sup> ONU Femme

- La loi portant Constitution de la République du Bénin stipule dans ces articles que « Tout être humain a droit au développement et au plein épanouissement de sa personne dans ses dimensions matérielle, temporelle, intellectuelle, spirituelle, pourvu qu'il ne viole pas les droits d'autrui ni n'enfreigne l'ordre constitutionnel et les bonnes mœurs ».<sup>8</sup> Cela explique que la loi donne une parfaite autorisation aux femmes et aux organisations auxquelles elles peuvent se constituer, de jouir de ressources pour mener des actions en faveur de leurs pairs. En outre, cette constitution garantit l'égalité de tous devant la loi, sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale. **L'homme et la femme sont égaux en droit.** Il convient également de mentionner que la loi peut établir des dispositions spéciales visant à accroître la représentation des femmes au sein de la population.
- **L'Indice de Gouvernance Locale** (IGL) est un outil de mesure de la performance en matière de bonne gouvernance au niveau local. Il remplit également une fonction d'auto-évaluation et d'apprentissage pour les communes. Il permet aussi à l'Etat et aux organismes d'appui de cibler les thématiques de renforcement de capacités à dispenser aux communes.

Au Bénin, l'IGL prend en compte l'approche genre et le financement des actions féministes. Il se mesure à travers des indicateurs regroupés dans 5 grands domaines dont la **Gouvernance participative et le Genre** ;

Au niveau du domaine **Gouvernance participative et Genre**, cinq indicateurs se distinguent, notamment le **Nombre d'actions spécifiques en faveur des femmes au cours de l'année (description : Dénombrement des actions menées par la commune en faveur des femmes au cours d'une année)** ;

Cet indicateur donne une obligation aux communes ou collectivités locales du Bénin de mettre en œuvre des actions spécifiques à l'endroit des femmes. Cela vient à l'appui de notre étude

### c. Financement du féminisme

#### ▪ **Convention d'Istanbul**

La Convention d'Istanbul, élaborée en avril 2011 par le Conseil de l'Europe, « sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique » vise à défendre les droits des femmes dans le monde. Elle mentionne, dans ses articles sur les **Ressources financières, que les**

---

<sup>8</sup> Loi 90-32 du 11 Décembre 1990

*Parties doivent allouer des ressources financières et humaines appropriées pour la mise en œuvre adéquate des politiques intégrées, mesures et programmes visant à prévenir et combattre toutes les formes de violence couvertes par le champ d'application de la présente Convention, y compris ceux réalisés par les organisations non gouvernementales et la société civile.*

Cette convention précise que les Parties doivent reconnaître, **encourager et soutenir, à tous les niveaux, le travail des organisations non gouvernementales pertinentes et de la société civile qui sont actives dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et établir une coopération effective avec ces organisations.** »

Il est ainsi reconnu à travers cette convention d'Istanbul, que les féministes à travers leurs organisations, font beaucoup pour l'égalité des droits entre hommes et femmes. Cependant, il est essentiel que les gouvernements contribuent aux ressources nécessaires à la mise en œuvre effective de cette convention.

- **ONU FRANCE, novembre 2023**

ONU France soutient que les organisations de défense des droits des femmes jouent un rôle essentiel dans la lutte contre la violence fondée sur le genre et dans la réalisation de progrès visant à rendre le monde plus équitable et d'éliminer la violence envers les femmes et les filles.

Malgré le rôle crucial de l'activisme féministe pour mettre fin à la violence envers les femmes, on assiste dans le monde entier à une déferlante de mouvements anti-droits et à des réactions hostiles envers les personnes qui défendent les droits fondamentaux des femmes.

Voici **les trois premières** raisons qui expliquent pourquoi il est impératif de financer les organisations féminines pour mettre fin à la violence envers les femmes et les filles :

### **1. Fournir aux survivantes des services salvateurs**

Les organisations féminines jouent un rôle vital dans la fourniture de services aux survivantes et aux victimes de violence fondée sur le genre, laquelle reste la forme de violation des droits humains la plus répandue dans le monde, touchant au moins une femme sur trois. Selon une étude des Nations Unies, seulement 40 pour cent des femmes cherchent de l'aide après avoir subi des violences, ce qui rend le travail de sensibilisation des organisations de défense des droits des femmes d'autant plus important.

Les organisations de défense des droits des femmes permettent aux femmes et aux filles de faire valoir leurs droits et de chercher de l'aide lorsqu'elles sont victimes de violences.

## 2. Favoriser le changement politique

La recherche montre que la présence d'un mouvement féministe fort et autonome est le facteur le plus important pour faire progresser la lutte contre la violence envers les femmes et les filles, tant au niveau de l'élaboration des politiques nationales qu'internationales.

Les pays où les mouvements féministes sont les plus influents tendent à avoir des politiques plus exhaustives en matière de violence envers les femmes que celles des pays où ces mouvements sont plus faibles grâce au plaidoyer inlassable des organisations de défense des droits des femmes qui ne bénéficient souvent que de très maigres financements.

## 3. Faire reculer la violence fondée sur le genre

De manière croissante, des données tangibles révèlent que les actions menées par les organisations en faveur des droits des femmes contribuent à réduire la violence basée sur le genre. Malgré cela, elles restent chroniquement sous-financées. Cependant, une augmentation significative du financement des organisations de défense des droits des femmes est plus que nécessaire.

- **AWID : Où est l'argent pour l'organisation des mouvements féministes ?**  
Selon l'Association for Women's Rights In Development (AWID), les organisations pour les droits des femmes ne perçoivent que 0,13 % de l'aide publique au développement (APD), et seulement 0,42% des subventions des fondations est orienté vers les projets sur les droits des femmes. L'analyse 2020 de l'AWID montre que sur les 99 milliards de dollars de subventions accordées par des fondations privées en 2017, seuls 422,3 millions de dollars - soit 0,42 % - sont allés à des organisations de défense des droits des femmes.

Lorsque nous examinons le financement des gouvernements, la situation n'est pas différente. Sur les 153 milliards USD de financement du développement international provenant de donateurs multilatéraux et bilatéraux en 2018, seuls 198 millions USD - soit 0,13 % - ont été attribués à des organisations de défense des droits des femmes.

Ces chiffres montrent que les organisations féministes n'ont pas encore toute l'attention des gouvernements afin de parvenir à une lutte efficace contre les violences faites aux femmes.

# Diagnostique de la situation et résultats

Dans les 12 départements, les informations ont été recueillies. Le diagnostic qui en ressort est le suivant :

- La prise en compte du genre n'est pas encore une réalité
- La prise en compte du genre dans les instances de décision tarde à parvenir aux autorités.

## Données recueillies et analyse

### a. Auprès des Associations et organisation des Femmes des communes

Dans les Départements, 23 Associations et groupements de femmes ont été rencontrées. Elles ont exprimé leurs besoins et leur volonté de collaborer avec les Mairies pour une meilleure prise en compte des droits des femmes.

**Tableau 2 : Appréciation des associations et organisations féministes**

N°	Éléments pris en compte	Effectifs d'associations /organisations (a)	Nombre de réponse positives des organisations (b)	Pourcentage (b)/(a)
1	La commune vous implique-t-elle dans les activités ?	23	5	21,74%
2	La commune vous réunit-elle pour prendre vos avis sur les actions à réaliser dans la commune ?	23	5	21,74%
3	La commune vous finance-t-elle pour vos activités ?	23	2	8,70%
4	Votre organisation se suffit-elle à elle-même pour mener des actions de défense des droits des femmes ?	23	2	8,70%
5	Les mairies doivent-elles accompagner financièrement les organisations féministes ?	23	23	100%

Source : base de données collectées enquête 2024

## **Analyse**

L'analyse des résultats d'enquête sur ce tableau, révèle que 21,74 % sont invités et impliqués par moment aux activités des communes. Ces organisations sont en majorité des associations de femmes commerçantes des marchés ou des coopératives de productrices ou transformatrices de produits alimentaires qui sont sollicitées pour des projets spécifiques les impliquant. En dehors de cela, aucune organisation portée par les femmes n'est impliquée dans les activités des communes.

A la date de la recherche, 91,30 % des organisations féministes enquêtées ne recevaient pas de financement de la part des communes. Seules 8,7% dont une de Cotonou et une de Porto-Novo ont pu bénéficier de financement pour leurs activités (appui pour achat de matériel artisanal à une association de femmes et appui pour la participation d'une responsable d'association à des activités à l'extérieur du pays).

Toutes les organisations féministes interrogées dans les communes enquêtées, soit 100 %, approuvent l'idée que les communes devraient financer leurs organisations.

### **b. Auprès des collectivités / Communes/ Agents décentralisés des ministères**

Les 12 départements ont été parcourus et 19 communes ont accepté de nous recevoir. Les données renseignent sur les actions spécifiques menées ou non en faveur des femmes dans les communes visitées.

#### **✓ Actions spécifiques aux femmes**

Il a été constaté que dans certaines communes des actions à l'endroit des femmes sont déjà menées, mais pour la plupart, les actions sont organisées directement par les mairies et non par les organisations féministes.

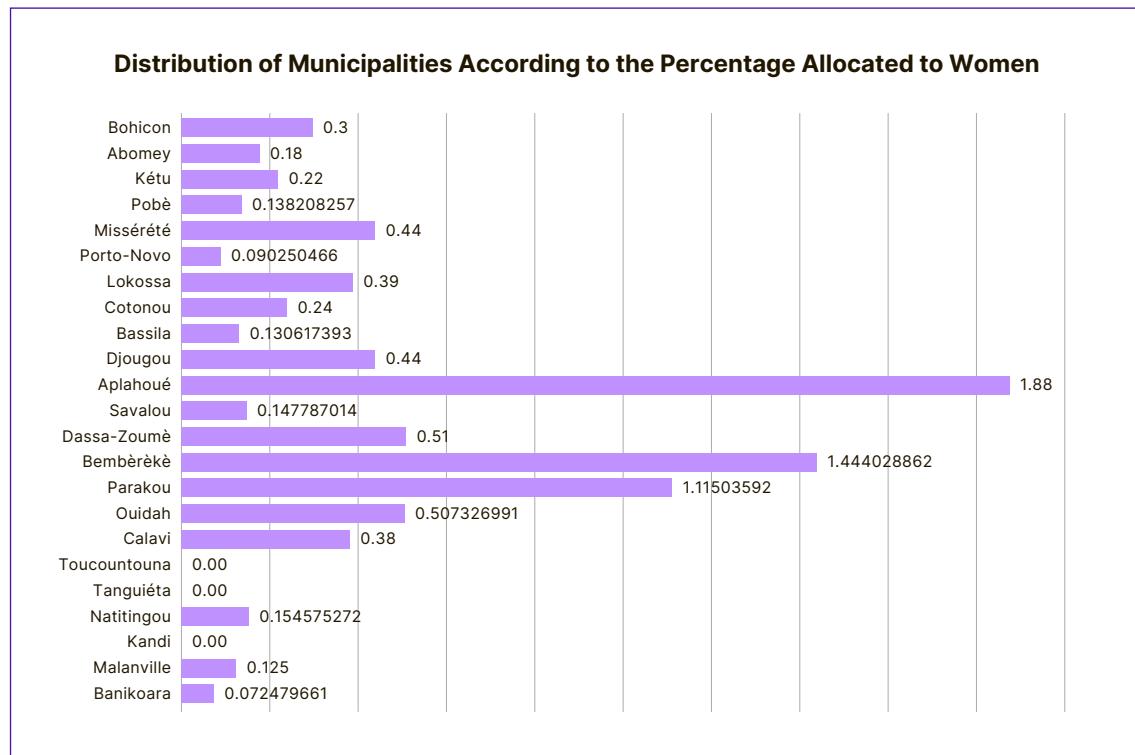
**Tableau 3 : Niveau de prise en compte des actions spécifiques à l'endroit des femmes**

Nº	Départe-ments	Communes	Activités spécifiques aux femmes	Montant alloués sur fonds propres (a)	Ressources propres (taxes recouvrées) total (b)	Pour-cen-tage (a)/(b)
1	Alibori	Banikoara	Subvention au CPS pour VBG et prise en charge des survivantes/	600 000 XOF	827 818 441 XOF	0,07%
		Malanville	VBG	500 000 XOF	400 000 000 XOF	0,13%
		Kandi	-	-	456 800 711 XOF	0%
2	Atacora	Natitingou	Appui au lycée des jeunes filles	500 000 XOF	323 467 004 XOF	0,15%
		Tanguiéta	-	-	113 307 835 XOF	0%
		Toucoun-touna	-	-	47 014 289 XOF	0%
3	Atlantique	Calavi	Délivrance de carte aux cuisinières des cantines/ Journée de la femmes / Alphabétisation des femmes	10 000 000 XOF	4 000 000 000 XOF	0,38%
				4 000 000 XOF		
				1 000 000 XOF		
		Ouidah	Appui aux artisanes de Ouidah/ appui au foyer des jeunes filles	5 000 000 XOF	1 379 780 717 XOF	0,50%
				2 000 000 XOF		
4	Borgou	Parakou	Construction de hangar et boutiques des marchés aux femmes.	24 000 000 XOF	2 152 397 027 XOF	1,11%
		Bembèrèkè	Autonomisation des femmes	5 000 000 XOF	346 253 467 XOF	1,44%
5	Collines	Dassa – Zoumè	JIF / Fonds indigents pour les femmes au CPS	1 000 000 XOF	391 147 381 XOF	0,51%
				1 000 000 XOF		
		Savalou	Appui aux filles de Savalou	400 000 XOF	270 659 776 XOF	0,15%
6	Couffo	Aplahoué	Prise en charges des travaux dirigées des filles en classe d'examen au collège/ Prise en charges des TD des filles en examen au Primaire/ Prise en compte des VBG/Fonds à l'endroit du lycée des jeunes filles.	2 500 000 XOF	303 745 886 XOF	1,88%
				2 000 000 XOF		
				700 000 XOF		
				500 000 XOF		

Nº	Départe-ments	Communes	Activités spécifiques aux femmes	Montant alloués sur fonds propres (a)	Ressources propres (taxes recouvrées) total (b)	Pourcen-tage (a)/(b)
7	Donga	Djougou	Subvention au centre de promotion sociale pour les VBG/ Subvention accordée au Lycée des jeunes filles de Natitingou	500 000 XOF	383 237 245 XOF	0,44%
				1 200 000 XOF		
		Bassila	Appui aux VBG au CPS	500 000 XOF	382 797 411 XOF	0,13%
8	Littoral	Cotonou	Appui au foyer des jeunes filles /	10 000 000 XOF	17 313 311 887 XOF	0,24%
			Sensibilisation sur les grossesses non désirées dans les collèges de Cotonou/ Financement projet de planification familiale / Sensibilisation journée internationale de la Fille	5 000 000 XOF		
				25 000 000 XOF		
				2 500 000 XOF		
9	Mono	Lokossa	Sensibilisation et prise en charge des VBG/ Appui au lycée des jeunes filles / Prise en charge des porteuses de VIH	1 000 000 XOF	510 504 388 XOF	0,39%
				500 000 XOF		
				500 000 XOF		
10	Ouémedé	Porto-Novo	Appui aux organisations pour la lutte contre les VBG	2 000 000 XOF	2 216 055 040 XOF	0,09%
		Misséréoté	Appui au CPS pour les VBG / Assistance sociale aux femmes enceintes	1 000 000 XOF	452 886 064 XOF	0,44%
				1 000 000 XOF		
11	Plateau	Pobè	JIF	517 000 XOF	374 073 164 XOF	0,13%
		Kétou	Appui à la promotion du genre/ Appui aux jeunes filles du lycée Tofa 1er	300 000 XOF	230 777 384 XOF	0,22 %
				200 000 XOF		
12	Zou	Abomey	Appui au lycée des jeunes filles / Cadre de concertation du Genre et VBG	500 000 XOF	413 115 094 XOF	0,18%
				250 000 XOF		
		Bohicon	Appui aux scolarités des filles déshéritées au Lycée des jeunes filles / Appui financier relatif à l'organisation de la fête des femmes du marché	450 000 XOF	1 142 786 901 XOF	0,30%
				3 000 000 XOF		

Source : Budget 2023 des communes (enquête 2024)

**Figure 1 : Prise en compte des actions spécifiques aux femmes sur les ressources propres.**



Source : Données collectées Enquête 2024

***L'analyse des prises en comptes des actions spécifiques aux femmes dans les budgets des communes révèle ce qui suit :***

Sur l'ensemble, 89% des collectivités interrogées disposent d'un budget propre sensible au féminisme. Parmi celles-ci, les montants alloués restent très faibles, souvent inférieurs à 1% des ressources propres globales. Les communes de Kandi, de Toucounoua et de Tanguiéta, par contre, n'ont aucune action à l'endroit des femmes dans leur ressources propres.

✓ **Actions sensibles à la participation des femmes**

Des questions d'appréciations spécifiques ont été posées aux acteurs par rapport à la prise en compte du financement du féminisme sur fonds propres ou l'attribution d'une ligne dans le budget communal, voilà les réponses.

**Tableau 4 : Appréciation des critères sensibles féministes des communes**

N°	Libellés	Effectif total des communes ayant été soumises au critère	Effectif des communes satisfaisant le critère	Pourcentage
1	Budget sensible au genre / Ressources propres sensibles au genre	22	19	86,38%
2	Activités prévues pour la promotion du genre dans la commune	22	19	86,38%
3	Discussion et recueillement des besoins périodiques des associations de femmes de la commune	22	10	45,45%
4	Dispositions prises au niveau local pour protéger les femmes et rendre effective l'application des textes en faveur des droits des femmes	22	15	68,18%
5	Recueillez-vous parfois les besoins des femmes du marché, ou des artisanes chez qui vous percevez des taxes ?	22	7	31,82%
6	Évaluation du montant ou taux global des taxes perçues au niveau des femmes du marché et des artisanes ou des boutiques au bord des voies	22	0	00 %
7	Connaissance de la part des femmes commerçantes dans le budget communal	22	5 <sup>9</sup>	22,72%
8	La commune peut accepter, voter ou prévoir une rubrique uniquement pour financer les organisations féministes qui mènent des actions en faveur de l'égalité des genres	22	22	100%

Source : Données collectées Enquête 2024

### **Analyse et commentaire**

Aucune commune n'est arrivée à estimer la part que donne les femmes dans les recettes propres ou taxes recouvrées chaque année. À la question « **Évaluez- vous le montant ou le taux global des taxes perçues auprès des femmes du marché et des artisanes, des responsables des boutiques au bord des voies ?** », 0 % de communes enquêtées ont pu donner la réponse. En effet, aucune commune

---

<sup>9</sup> Estimation de certaines communes au vu du sexe de la majorité des contribuables (pas de chiffres exactes)

ne désagrège les données en termes de taxes recouvrées auprès des femmes d'une part, et des hommes d'autre part.

Certains responsables exécutifs des communes, soit 22,72 % d'entre eux, au vu du genre/sexe des personnes intervenant plus dans les marchés, ont pu **estimer que 60 à 70 % des taxes sont recouvrées auprès des femmes.**

Les appréciations sur la prise en compte des actions spécifiques à l'endroit des femmes sont largement partagées par les responsables des communes ; certains d'entre eux ont en effet estimé, même sans chiffre exact, que les femmes participent à une grande part dans les ressources propres recouvrées des communes.

Cependant, les communes ne financent pas encore les organisations féministes, à l'exception de Cotonou, Porto-novo, Calavi qui le font déjà pour les organisations portées par les hommes en général. Bembèrèkè prévoit de financer les organisations portées par les femmes en 2024, mais a reporté ce projet à 2025.

Les responsables de la planification des mairies, qui sont chargés de répertorier les organisations de la société civile, ont expliqué qu'ils avaient des difficultés à identifier les organisations féministes dans leurs communes. Pour certains, elles sont quasiment inexistantes car non fonctionnelles ou méconnues des services des mairies. Ils ont aussi évoqué la difficulté de réaliser des versements conséquents pour prendre en compte un grand nombre de choses sur les fonds propres des mairies.

Ainsi, toutes les communes, **soit 100 %, ont accepté de voter** ou de prévoir une rubrique pour les activités d'égalité des genres et de financer les activités de femmes au cours des budgets 2026 pour la plupart et dès l'année 2025 pour certains. Pour garantir leur effectivité, des plaidoyers ou des communications de motivation devront être réalisés à l'endroit des conseils de supervision des communes dès début 2025.

#### ✓ **Intégration des femmes dans les instances de décisions**

**Tableau 5 : Appréciation du niveau d'intégration des femmes dans les instances de décision au niveau communal**

Nº	Communes	Effectif des conseillers (a)	Nombre de femmes (b)	Pourcentage (b)/(a)
1	Abomey	19	2	10,53%
2	Ouidah	29	3	10,34%
3	Calavi	49	5	10,20%
4	Porto Novo	33	4	12,12%
5	Aplahoué	28	3	10,71%
6	Lokossa	25	1	4,00%
7	Bohicon	29	3	10,34%
8	Dassa	25	1	4,00%
9	Djougou	33	0	0,00%
10	Cotonou	48	7	14,58
11	Parakou	31	4	12,90%
12	Tanguiéta	34	3	8,82%
13	Toucottonoua	27	3	11,11%
14	Natitingou	25	1	4,00%
15	Bembèrèkè	25	1	4,00%
16	Malanville	29	1	3,45%
17	Banikoara	33	2	6,06%
18	Savalou	25	0	0,00%
19	Bassila	25	1	4,00%
20	Kandi	29	1	3,45%
21	Kétou	22	2	9,09%
22	Pobè	25	1	4,00%
23	Missérété	25	1	4%
	<b>TOTAL</b>	<b>673</b>	<b>50</b>	<b>7,42 %</b>

Source : Conseils des communes (collecte des données enquête 2024)

## Analyse

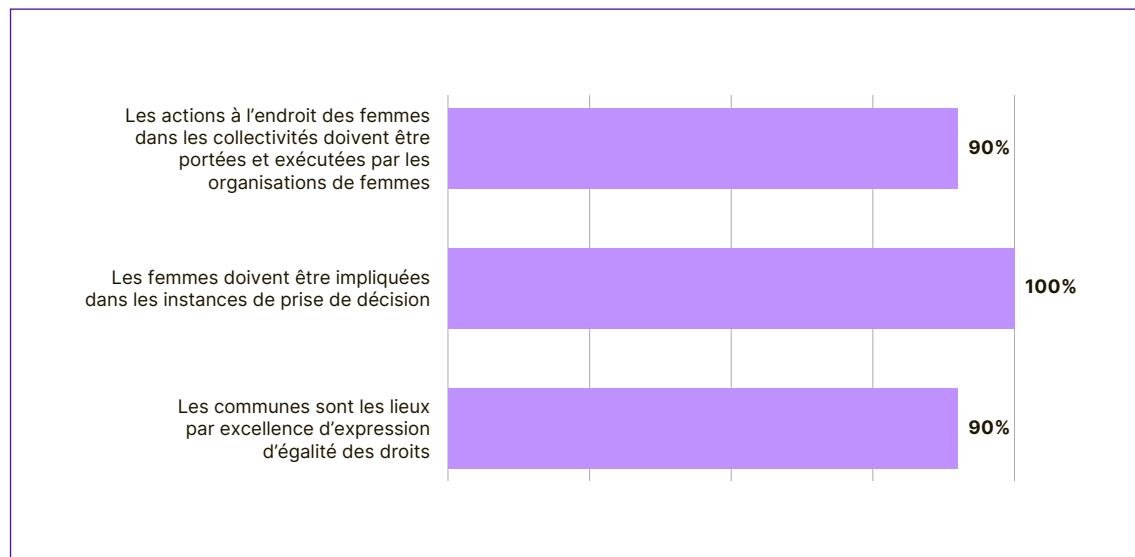
Les femmes sont peu présentes dans les instances de décision pour promouvoir la prise en compte des actions spécifiques qui leur sont destinées et pour impliquer les organisations féministes dans les actions de développement des communes. Les communes dans lesquelles le taux de femmes présentes au conseil communal atteint 10% sont au nombre de 8 sur 23 communes enquêtées, soit 34% des communes cibles.

### c. Auprès des Préfets, Parlementaires

La majorité des autorités départementales, dont les préfets et les parlementaires rencontrés, sont acquis à la cause du féminisme. Ils ont proposé des mesures pour l'instauration du financement du féminisme à la base, et sont disponibles pour un accompagnement.

Sur les six préfets prévus, cinq ont été rencontrés, dont une femme. Par ailleurs, sur les six parlementaires, cinq ont été également rencontrées, exclusivement des femmes.

**Figure 2 : Appréciation de la thématique par les autorités départementales et parlementaires**



Source : Conseils des communes (collecte des données enquête 2024)

## Analyse

Les appréciations de l'égalité des droits entre femmes et hommes au niveau des responsables départementaux sont perçues différemment.

90% estiment que les communes sont les lieux par excellence de démonstration de l'égalité des genres ou de défense des droits des femmes, tandis que 10% estiment que c'est l'Etat au niveau central qui doit tout faire.

90% sont d'accord du fait que les communes peuvent et doivent inscrire des lignes pour permettre aux organisations de femmes de bénéficier de financements afin d'accompagner les actions de développement dans les communes.

« Nous ne devons pas attendre l'aide publique au développement pour tout avant d'agir » a dit l'une des parlementaires.

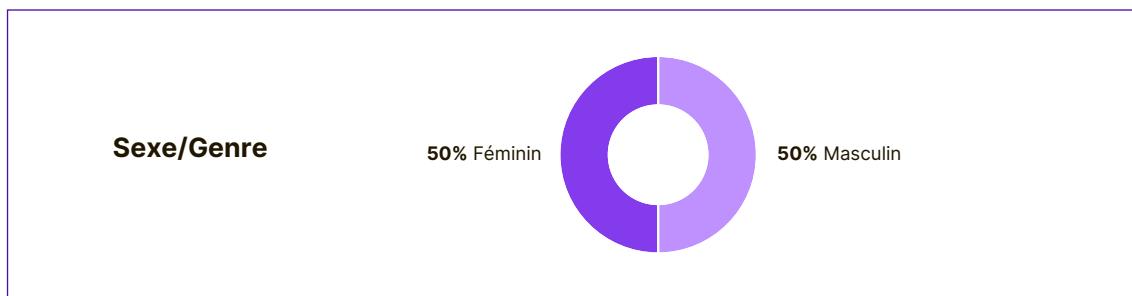
## Autres commentaires

Le féminisme a besoin de ressources financières publiques pour prendre en charge les problèmes liés aux violences subies par les femmes dans nos sociétés.

Le présent travail s'inscrit dans cette perspective, en explorant la perception des collectivités locales et des agents des ministères sur l'importance d'un financement public dédié aux activités liées à l'égalité des genres. À travers un questionnaire adressé à ces acteurs, il s'agit d'évaluer leur compréhension du féminisme, leur engagement actuel, et leur volonté d'intégrer des budgets spécifiques en faveur des femmes.

Le genre est pris en compte dans le choix des cibles lors de notre enquête.

**Figure 3 : le Sexe/Genre des cibles, collectivités et agents décentralisés**



Source : Conseils des communes (collecte des données enquête 2024)

Les réponses ont été recueillies auprès de 28 agents dont **50%** étaient des hommes (12 secrétaires exécutifs, et 2 agents décentralisés) et **50%** étaient des (10 secrétaires exécutives, une directrice administrative des affaires financières et 3 agents déconcentrés).

**À la lecture des analyses antérieures, les commentaires suivants sont formulés :**

Les organisations féministes soutiennent à 100 % que les communes votent des lignes pour le financement de leurs actions. Elles ont donné des arguments prouvant que les communes auraient beaucoup à gagner. Nous pouvons citer, entre autres, les suivants :

- les organisations féministes, qui vivent avec les populations, maîtrisent mieux ces dernières et contribueraient donc davantage à la réduction des cas de violences faites aux femmes par leurs actions ;
- es organisations seraient fonctionnelles, contribueraient au développement des communes et aideraient ces dernières à mener des actions communautaires ;
- les femmes des associations féministes aideraient les communes à sensibiliser les femmes des marchés et d'autres entreprises sur les avantages de payer les impôts, et contribuer au recouvrement des taxes auprès des femmes commerçantes et entrepreneures ;
- le taux de chômage au niveau des femmes des communes sera réduit, car les organisations féministes vont procéder à des embauches et payer des impôts sur les revenus qu'elles percevront ;
- les lois en faveur des droits des femmes, telles que *la loi 2021-11 du décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises en raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin*, seront vulgarisées par ces organisations.

Nous pouvons également compléter que les communes gagneraient en note au niveau de leurs Indices de Gouvernance locale.

Il a été constaté que **11 %** des communes ne mettent pas en place des actions spécifiques à l'endroit des femmes sur leurs ressources propres ou les taxes recouvrées.

Par ailleurs, parmi les 89 % de communes qui font des actions spécifiques à l'endroit des femmes, le pourcentage de prise en compte est très faible. De plus, la majorité de ces actions spécifiques aux femmes est assumée par la mairie elle-même. Seules quelques communes financent des organisations de la société civile pour l'exécution d'activités de développement et sociales.

Cette situation reflète un manque de priorité accordé à l'égalité des genres, soulignant la nécessité d'une approche structurée et de directives pour l'intégration budgétaire du financement des OSC de femmes.

Les organisations de femmes ne sont quasiment pas sollicitées pour mener les actions de défense des droits des femmes. En appréciant le taux d'influence féminine au niveau des instances de décision des communes au tableau 5, cela s'explique ; seulement 7 % de femmes sont présentes en moyenne dans les instances de décision communales. Ceci est quasiment insignifiant.

En général, nous constatons que les responsables des communes sont favorables à 100 % à l'inclusion, dans leur budget prochain, de lignes pour le financement des organisations féministes et féminines, à condition que des communications de plaidoyer **soient faites à temps au niveau des instances de décisions finales, comme au niveau des conseils de supervisions et des conseils communaux.**

## **Vers le financement du féminisme**

### **Initiatives et bonnes pratiques développées au niveau national, régional et local**

Au Bénin, l'État a mis des dispositions en place au niveau des ministères pour financer les organisations féministes. Les ministères, par excellence, qui travaillent avec les organisations dirigées par des femmes sont le Ministère des Affaires Sociales et de la Micro-finance et le Ministère de la Santé.

Les organisations féministes qui bénéficient de financement direct de ces ministères doivent être agréées à ces derniers. L'agrément est accordé par le dépôt d'un dossier et le paiement d'une redevance. L'organisation doit être en règle et justifier de son intervention dans le domaine concerné, tant dans ses documents officiels que dans ses expériences.

Beaucoup d'autres ministères travaillent ainsi avec les organisations de la société civile, dont ministères des sports et de l'agriculture et de la pêche, où les organisations féministes sont malheureusement sous-représentées.

Le Prix de meilleure Gouvernance qui s'organise au niveau de l'Association pour le Développement des Communes du Borgou (ADeCoB) anticipe sur l'IGL et prépare les communes du Borgou à une meilleure prise en compte des critères

de bonne gouvernance et de ceux liés aux activités spécifiques en faveur des droits des femmes.

L'Indice de Gouvernance Locale suscite les communes à améliorer leurs performances dans la prise en compte du genre.

*Si les Femmes font plus de 66% des entrepreneurs au Bénin, et par ricochet des contribuables, réfléchissons sur ce qu'elles peuvent faire pour le développement durable si elles avaient les ressources nécessaires pour le faire...*

## Initiatives développées au niveau des communes

Les analyses issues de cette recherche nous permettent de dire qu'au Bénin, les taxes recouvrées au niveau des communes peuvent potentiellement contribuer au financement du féminisme.

Les préfets et personnels techniques des mairies sont acquis à la cause. Lors de l'enquête, deux options ont été suggérées par les interlocuteurs pour le financement du féminisme au niveau local :

- Le Lancement d'un appel à propositions : le financement est voté ou la ligne budgétaire est attribuée, et les organisations qui vont mener les actions vont concourir (aller en compétition) en proposant des idées de projets et être financées.
- L'octroi direct de subventions aux organisations féministes enregistrées qui auront présenté des projets probants, rédigés et motivés avant le vote du budget annuel.

*La Femme est l'être amélioré des deux sexes !*

*Je suis convaincu d'une chose, en tant qu'acteurs de développement, nous devons considérer les deux sexes dans notre société. C'est vrai, mais il faut nécessairement tenir compte PLUS SPÉCIFIQUEMENT du sexe plus vulnérable si on veut un parfait développement !*

*Dixit un Préfet.*

## Recommendations

Cette rubrique permet de formuler des commentaires pour renforcer l'implication des ressources publiques dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

### À l'endroit des communes et structures de tutelle

→ Nous suggérons, suite à toutes ces analyses, que les gouvernements à la base (autorités locales et régionales) de nos pays majoritaires du monde, incluent des lignes dans leurs budgets annuels pour financer le féminisme, que les ressources propres soient conséquentes ou non afin de ne laisser personne pour compte. Nous recommandons qu'une partie (ou un pourcentage) des revenus propres ou des impôts prélevés dans les municipalités puisse être dirigé vers des organisations ou associations féministes, menant des actions communautaires pour la défense des droits des plus vulnérables et le développement durable.

### À l'endroit des organisations féministes

→ Nous exhortons les organisations de femmes à se manifester au niveau des communes pour leurs prises en compte dans les budgets communaux.  
→ Les organisations portées par les femmes doivent être compétitives, performantes et visibles dans les actions pour gagner la confiance des collectivités.  
→ Les résultats de l'enquête ont démontré que les communes sont disposées à financer les organisations féministes sur les taxes recouvrées chaque année.  
→ Dans la dynamique d'une effectivité de la prise en compte des lignes dans les budgets communaux, les organisations féministes doivent s'organiser pour mener des communications de motivation afin d'inscrire et de voter un montant conséquent dans les budgets communaux.  
→ **Nous sollicitons les partenaires techniques et financiers de la recherche** de continuer l'accompagnement dans l'étape de mise en place du mécanisme de budgétisation des lignes à l'endroit des organisations féministes dans les communes identifiées pour l'année 2025 afin d'en garantir l'efficacité (cf. annexe : *la feuille de route issue de l'atelier de validation de la recherche*).

## **Conclusion**

Cette étude ne saurait se conclure sans apprécier ce qui se fait déjà dans les différentes communes au Bénin en matière des droits des femmes. La possibilité d'inscrire des lignes dans les budgets des communes recueillies lors des rencontres favorise déjà l'appréhension du féminisme au Bénin.

Les déclarations, les textes, les conventions, les lois internationales, régionales et nationales favorisent l'implémentation « du financement des organisations féministes au Bénin » par les taxes recouvrées des gouvernements locaux que représentent les communes dans notre pays.

Cette recherche peut être mise à l'échelle dans d'autres pays d'Afrique et obtenir ces résultats si les dispositions légales, comme on en dénombre au Bénin, existent. Ces dispositions existantes, il a fallu juste le financement de cette recherche, pour qu'elle puisse être mise en exergue et devenir effective au Bénin.

Nous gardons espoir que dans les actions futures au niveau des communes, les communications de plaidoyer seront faites lors des instances de décisions prochaines (au cours des conseils de supervision et conseils communaux) pour que d'ici le budget 2026 nous constatons dans la majorité des communes sélectionnées des lignes de subventions à octroyer aux organisations féministes.

## Bibliographie

- <sup>1</sup> Berengère Baucher, ed 2020, Dictionnaire Le Robert,
- <sup>2</sup> AUPELF-EDICEF 1988, Dictionnaire Universel, 2<sup>ème</sup> édition Paris,
- <sup>3</sup> OECD (2022), Financing Gender Equality in the Sahel and West Africa
- <sup>4</sup> [AWID, 2021, Où est l'argent pour l'organisation des mouvements féministes ?](#)
- <sup>5</sup> Afrique, 1981, Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples
- <sup>6</sup> Bénin, 2021, Loi 2021-14 du 20 décembre 2021, portant code de l'administration territoriale en République du Bénin
- <sup>7</sup> Maputo, 11 Juillet 2003, Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes
- <sup>8</sup> Bénin 2023, Rapport sur le Budget sensible au Genre de 2023
- <sup>9</sup> Bénin, Loi N° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin (à jour de sa révision par la loi 2019-40 du 07 Novembre 2019)
- <sup>10</sup> Conseil de l'Europe, Avril 2011, Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique
- <sup>11</sup> Bénin, 2021, loi 2021-11 du décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises en raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin

## Annexe 1 : Questionnaires



Lien du 1<sup>er</sup> questionnaire :  
<https://forms.gle/ErspGu52WT84S1Ab6>



Lien du 2<sup>ème</sup> questionnaire :  
<https://forms.gle/7xGDZEN25mi7EUPf7>

## Annexe 2 : Feuille de route

### Feuille de route pour l'effectivité du financement local des organisations féministes au Bénin

(Élaborée à l'issus de l'atelier de validation du rapport de recherche par les acteurs)

N°	Actions	Responsables	Associées	Délai
01	Faire un plaidoyer à l'endroit de l'Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) pour la création d'une ligne budgétaire systématique communale pour le financement des organisations et associations féministes	L'équipe de chercheuses	SE/Directeur de Développement Local et Planification (DDLP) /DAAF des mairies	Au plus tôt Janvier 2025
02	Former les femmes élues conseillères sur l'importance de la budgétisation du financement aux organisations de femmes dans les communes	Équipe de chercheuses	Les Maires / Conseillères	Février 2025
03	Rencontrer les maires pour introduire de communication au conseil de supervision pour les convaincre de la création de lignes budgétaires pour le financement des organisations féministe	Équipe de Chercheuses	SE	Janvier /Février 2025
05	Sensibiliser les organisations à se faire enregistrer dans les mairies	SE	DDLP/Directeur des Systèmes d'Information (DSI)	Permanent
04	Sensibiliser et appuyer les associations / groupement de femmes des communes à se formaliser et à collaborer avec la mairie	SE	Préfecture /ATDA/ Mairie Journal officiel	Permanent
05	Former les organisations de femmes sur l'importance de paiement des redevances	SE	Directeur Affaires Administratives et Financières (DAAF)/ DDLP	Permanent

**Walking  
the  
Talk**